

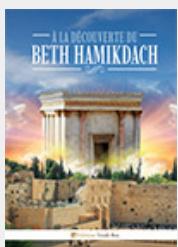


Traité Chabbath

Michna 2 - Chapitre 23

מונה אדם את אורחיו, ואת פרפרותיו מפיו; אבל לא מן הכתב. ומפיס עם בניו ועם בני ביתו על השולחן, ובלבד שלא יתכוון לעשות מנה גדולה כנגד מנה קטנה, משום קוביה. מטילין חלשים על הקודשים ביום טוב, אבל לא על המנות.

On [peut] récapituler par cœur la liste de ses invités, ou des plats [qu'on va servir], mais pas à partir d'une liste écrite. On [peut] tirer au sort [pour distribuer les plats] avec ses enfants et ses habitués à table, à condition que l'intention ne soit pas de faire des grandes parts et des petites parts, (ce qui est interdit) à titre de jeu de hasard, et on [peut] tirer au sort pour [le partage des] Qorbanot, le Yom Tov, mais pas pour les [autres] parts.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions